



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-001

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0
<u>Date de convocation</u> 27/01/2023	
<u>Date d'affichage</u> 27/01/2023	

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procurations :

Mme DENUT Jacqueline a donné procuration à Mme ROBERT Laetitia
Mme DERYCKE Mireille a donné pouvoir à M. ROUIT Daniel
M. WOSINSKI André Michel a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

TARIFS DES DROITS DE PLACE DE CIRQUES SANS MÉNAGERIE ANNÉE 2023

Vu la délibération n° 2022-109 du 20 décembre 2022 portant sur les tarifs des droits de place de cirques pour l'année 2023.

Considérant qu'un débat a été instauré lors de la séance précitée sur le sujet de cirques avec ménagerie et qu'au vu des votes, cette délibération a été rapportée.

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour les cirques sans ménagerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2023 :

- jusqu'à 200 places, la représentation 50 €
- au-delà de 200, places, la représentation 80 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,


Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,

Adrien GAUTIER

